



PRÉFET DU NORD

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 13/04/2021

CAMPAGNE DE DÉCLARATION DES REVENUS

Modalités d'organisation pendant la période de crise sanitaire

La campagne déclarative 2021 se déroule du 8 avril au 8 juin. Dans le contexte actuel de crise sanitaire, les services restent ouverts mais les modalités de contact avec les usagers sont adaptées.

Les services publics sont ouverts

Les services de la direction régionale des Finances publiques sont accessibles pour accueillir et renseigner les usagers.

Les modalités pour contacter les services sont adaptées au contexte sanitaire :

- Privilégiez le téléphone : les agents vous répondent au **0 809 401 401** (appel non surtaxé, numéro national unique) du lundi au vendredi de 8h30 à 19h. Au regard des appels reçus l'an dernier, ce numéro national fait l'objet d'un renfort très important ;
- Par messagerie : vous pouvez poser vos questions à partir du service de messagerie accessible depuis votre espace particulier sécurisé sur www.impots.gouv.fr .

Nouveauté : un assistant virtuel « Assistant de la Messagerie des Impôts » pourra vous orienter vers le formulaire adéquat ou répondre à certaines questions simples. Il sera accessible sur la page d'accueil de la messagerie sécurisée via cette icône : 

- Au guichet : l'accueil est maintenu sur rendez-vous (prise de rendez-vous dans votre espace particulier à partir de la rubrique « mes contacts » ou par téléphone auprès du numéro national ou du service des impôts des particuliers gestionnaire de votre dossier). Si les conditions sanitaires le permettent, en fin de période l'accueil du public pourra se faire sans rendez-vous.

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003

59 039 LILLE cedex



nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/
prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

De nouveaux accueils de proximité (uniquement sur rendez-vous pendant la crise sanitaire) seront assurés dans le Nord :

- Dans les 12 mairies, chaque semaine : Wattrelos, Solesmes, Clary, Avesnes-les-Aubert, Busigny, Le Cateau-Cambrésis, Jeanlain, Maroilles, Wasquehal, Halluin, Bavay et Vendegies (rendez-vous à demander auprès de la mairie ou à prendre via votre espace particulier) ;
- Dans les 13 espaces France Services, à des dates précises : Anor, Aniche, Arleux, Douai (Frais-Marais), Pecquencourt, Raimbeaucourt, Bourbourg, Hondschoote, Bailleul, Lille Sud (Faubourg de Béthune), Aulnoy-les-Valenciennes, Bruay sur l'Escaut et Fresnes-sur-Escaut (rendez-vous à prendre auprès des espaces France Services concernés soit par téléphone, soit directement sur place).

Le calendrier de la campagne de déclaration

La date limite de déclaration en ligne pour le Nord est fixée au mardi 8 juin 2021 minuit.

Si vous n'avez pas la possibilité de déclarer en ligne, la date limite de dépôt des déclarations papier est fixée au jeudi 20 mai 2021 minuit.

Des modalités de déclaration plus simples

La déclaration automatique, qui facilite la vie des usagers, est reconduite et étendue (ex : naissances signalées sur le service « gérer mon prélèvement à la source »).

Les usagers qui la reçoivent doivent simplement vérifier que les revenus préremplis sont corrects, si c'est le cas ils n'ont rien à faire. En cas d'inexactitude, ils doivent corriger, de préférence sur Internet, le montant erroné en lui substituant le montant exact.

Une simplification pour les travailleurs indépendants

Les travailleurs indépendants n'auront plus à souscrire de déclaration sociale spécifique (DSI), la déclaration fiscale sera transmise par la DGFIP elle-même à l'URSSAF et à la CGSS.

Vos contacts à la direction régionale des finances publiques :

Neila Kingbede, chargée de communication : neila.kingbede@dgfip.finances.gouv.fr / 06 46 72 51 89)

Florence Hanczar, chef de cabinet : florence.hanczar@dgfip.finances.gouv.fr / 03 20 62 39 84)

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003
59 039 LILLE cedex

nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr



[linkedin.com/company/
prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)